

*Les subsides*

promis de respecter le principe selon lequel les lignes de conduite concernant les autochtones seront arrêtés après qu'aurait eu lieu des consultations franches avec le public, surtout les simples citoyens. Il a ajouté qu'elles avaient toutes pour objet de rendre les autochtones plus aptes à prendre en main leurs affaires propres. Je puis assurer à la Chambre que je me suis fixé le même objectif.

Cet objectif a de l'importance non seulement pour les autochtones, mais aussi pour l'ensemble des Canadiens. Si nous conservons des programmes politiques ayant pour effet de déraciner les Indiens, de favoriser la désintégration de leurs communautés, et de les pousser à renoncer à leurs valeurs culturelles, le Canada tout entier y perdra. Mais le gouvernement veillera à ce que la chose ne se produise pas.

Comme le reste des êtres humains, les autochtones devraient pouvoir se sentir indépendants et avoir un but dans la vie; ils devraient être conscients de leur identité et de leur valeur. Or toutes ces choses, les gouvernements fédéraux précédents les leur ont refusées. Notre gouvernement est décidé à y remédier. Voilà pourquoi nos intentions sont claires et, si j'ose dire, louables. Nous sommes disposés à entendre toutes les critiques que voudront bien nous adresser les députés et les autochtones au sujet de nos programmes, de nos procédures et de leur mise en œuvre, mais nous ne voulons pas que ces critiques portent sur des impressions, des idées, des brouillons de documents égarés dans la corbeille d'un bureaucrate.

Pour terminer, je dirais que tous les partis doivent se rappeler que nous avons une obligation, obligation que les députés de Cochrane-Supérieur et de Skeena ont imposée à la Chambre, alors que cette obligation nous incombe à tous. Voilà pourquoi j'estime que les idées et les notions énoncées dans la motion du député devraient être tout simplement rejetées par la Chambre.

**M. Penner:** Monsieur le Président, j'aurais une brève observation et une question à poser. Je pense que le ministre a compris, en nous entendant parler, que c'est son propre plan que nous souhaitons voir aboutir. Nous savons que le ministre a parcouru le pays. Nous l'avons vu répondre à nos questions à la Chambre. Nous savons également que les collectivités autochtones ont réagi favorablement à ses déclarations. C'est donc son programme que nous voulons voir triompher. Cependant, il n'est pas juste que le ministre prétende que l'opposition s'est conduite d'une façon inconvenante parce qu'elle a entre les mains un document de son parti qui remet en question et affaiblit le programme du ministre, et nous nous sommes portés à la défense du ministre à ce sujet. Assurément, c'est un rôle parfaitement légitime qu'il convient au Parlement de jouer.

Pour sa part, le ministre s'est réfugié dans le mutisme tout en laissant la GRC enquêter sur la façon dont un document est parvenu entre les mains de l'opposition. Ce qui se passe ici est justement la preuve que notre système parlementaire a un urgent besoin de réforme. Si le Parlement ne peut participer à la formulation de politiques publiques, il ne remplit pas son rôle et ne fait pas ce que ceux qui nous ont élus voudraient

nous voir faire. Voilà pourquoi je suis heureux de faire partie du comité de la réforme parlementaire présidé par le distingué collègue du ministre.

Si le gouvernement du Canada ne peut qu'examiner des politiques déjà formulées et toutes prêtes que le gouvernement doit défendre en dépit de leurs lacunes, et que doit dénoncer l'opposition, nous allons assister à des affrontements sans fin. Faut-il s'étonner que le public canadien s'interroge sur le rôle du système parlementaire? Les gens disent que nous ne pouvons faire mieux que de défendre et de nous opposer. Ils demandent s'il y aura jamais des mesures mutuellement bénéfiques pour des collectivités comme nos concitoyens autochtones qui ont cruellement besoin de l'aide de tous les députés.

Le ministre ne convient-il pas que c'est un mauvais système que celui qui lui lie les mains en ne permettant pas au Parlement de participer à l'élaboration de la politique publique? Ne croit-il pas que nous devrions changer cet état de choses?

**M. Crombie:** Monsieur le Président, le député n'ignore certes pas que cette question m'intéresse vivement. Je suis un ardent défenseur, depuis que je siège aux Communes, d'une réforme en profondeur, complète, immédiate et durable du régime parlementaire. Mon collègue, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), dirige le comité de la réforme parlementaire. Il a déjà avancé certaines propositions à ce sujet et j'espère bien que ses propositions seront adoptées une fois que le rapport intégral du comité nous sera remis.

En réponse à la question, je suis persuadé que notre régime parlementaire a bien besoin d'une réforme. Je crois que nous pourrions accomplir cette tâche pendant la législature actuelle si les recommandations du député de Saint-Jean-Est sont adoptées par les Communes.

Puis-je donner suite à la question du député en commentant ses remarques concernant l'ordre du jour du ministre? J'ai déjà dit au député que je lui saurais gré de l'appui qu'il pourrait m'assurer concernant cet ordre du jour, d'autant plus qu'il est fort connu des Indiens pour ses interventions dans ce domaine. Je veux lui assurer que le mandat du ministre est intact. J'ai reçu un appui très solide du premier ministre (M. Mulroney), du caucus et de tous mes collègues du cabinet. Nous devons tenter de faire des progrès ensemble et je sais gré au député d'être disposé à collaborer.

● (1450)

**M. Manly:** Monsieur le Président, ce qui inquiète les députés de l'opposition, les Indiens et les Métis partout au Canada, c'est la grande différence qui existe le rapport de 396 pages du groupe d'étude qui a été divulgué aux journalistes et les déclarations du ministre et du premier ministre. Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles étaient les directives données au groupe d'étude chargé de ce travail? Comment se fait-il que les membres du groupe d'étude aient pu remettre un rapport qui diffère à ce point de la position adoptée par le ministre et le premier ministre?